

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 26 septembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets, tenue le 26 septembre 2023 à 18 h 30 au centre administratif, situé au 449, rue Percy à Magog.

PRÉSENCES

Mme Caroline Lacroix, présidente
M. Pierre Asselin
Mme Josée Banville
Mme Laurie-Anne Bédard (départ à 20h)
Mme France Boucher
M. Dominic Bourassa
M. Benoit Champagne
M. David Hinse
Mme Julie Jutras
Mme Émilie Lalancette-Néron
Mme Marie-Josée Langlois
Mme Joëlle Martineau
Mme Karine Morin

Et Lisa Rodrigue, directrice générale

Aussi présents :

Jade Cyr-Oligny, secrétaire générale

Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du service des ressources éducatives

Maxime Ferland, directeur du service des ressources matérielles

Joël Rouleau, directeur du service des ressources financières

ABSENCE(S)

Mme Amélie Gagnon

1. OUVERTURE

CA-230926-1.1

Constatation du quorum et ouverture de la séance par la présidente à 18 h 35

La présidente souhaite la bienvenue à tous les membres.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-230926-1.2

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Joëlle Martineau, administratrice, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-230926-1.3

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023

Il est proposé par Pierre Asselin, administrateur, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023 soit adopté avec les modifications suivantes :

- Modification de la phrase suivante (page 135, CA-230704-1.5) : « ~~M. Asselin~~ **M. Hinse** et M. Champagne avaient préalablement prêté serment le 2 juillet 2023 devant la directrice générale par visioconférence. »
- Modification de la phrase suivante (page 136, CA-230704-1.7) : « Conformément à l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un conseil d'administration d'un Centre de services scolaire francophone*, la secrétaire générale demande à tous les administrateurs de signer un formulaire par lequel ils déclarent leurs ~~des~~ intérêts personnels. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-230926-1.4

Affaires découlant du procès-verbal

La secrétaire générale, Jade Cyr-Oligny, fait le suivi des affaires découlant du procès-verbal.

Elle informe les membres que la constitution des divers comités, dont le mandat a été présenté lors de la séance du 4 juillet 2023, s'effectuera lors de la présente séance.

CA-230926-1.5

Période de questions du public

Il n'y a pas de public.

2. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA-230926-2.1

Reddition de comptes

Les membres du conseil d'administration ont reçu un document faisant état des décisions prises par la directrice générale en conformité avec le Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

3. POINTS DE DÉCISION

SECRETARIAT GÉNÉRAL ET COMMUNICATIONS

CA-230926-3.1

Nomination des membres des comités du conseil d'administration

CA-230926-3.1.1

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est composé de cinq membres, dont la présidente et deux administrateurs. Les deux postes sont à combler. Deux substituts peuvent aussi être nommés sur ce comité.

Caroline Lacroix, présidente du conseil d'administration, ouvre la période de mise en nomination pour les postes à combler.

Josée Banville, administratrice, propose sa candidature.

Julie Jutras, administratrice, propose sa candidature.

Pierre Asselin, administrateur, propose sa candidature comme substitut.

Benoit Champagne, administrateur, propose sa candidature comme substitut.

Caroline Lacroix, présidente du conseil d'administration, déclare close la période de nomination.

Considérant l'absence d'opposition, Josée Banville et Julie Jutras sont nommées membres du comité de gouvernance et d'éthique; Pierre Asselin et Benoit Champagne sont nommés membres substituts de ce même comité.

CA-230926-3.1.2

Comité de vérification

Le comité de vérification est composé de cinq membres, dont la directrice générale et trois administrateurs. Il y a un poste à combler.

Caroline Lacroix, présidente du conseil d'administration, ouvre la période de mise en nomination pour les postes à combler.

Émilie Lalancette-Néron, administratrice, propose sa candidature.

Caroline Lacroix, présidente du conseil d'administration, déclare close la période de nomination.

Considérant l'absence d'opposition, Émilie Lalancette-Néron est nommée membre du comité de vérification.

CA-230926-3.1.3

Comité de ressources humaines

Le comité des ressources humaines est composé de cinq membres, dont la présidente et deux administrateurs. Les deux postes sont à combler. Un substitut peut aussi être nommé sur ce comité.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

Caroline Lacroix, présidente du conseil d'administration, ouvre la période de mise en nomination pour les postes à combler.

Laurie-Anne Bédard, administratrice, propose sa candidature.

France Boucher, administratrice, propose sa candidature.

Julie Jutras, administratrice, propose sa candidature comme substitut.

Caroline Lacroix, présidente du conseil d'administration, déclare close la période de nomination.

Considérant l'absence d'opposition, Laurie-Anne Bédard et France Boucher sont nommées membres du comité de ressources humaines ; Julie Jutras est nommée membre substitut de ce même comité.

CA-230926-3.1.4

Comité consultatif sur le transport scolaire

Le comité consultatif du transport scolaire est composé de six membres, dont deux administrateurs. Les deux postes sont à combler.

Caroline Lacroix, présidente du conseil d'administration, ouvre la période de mise en nomination pour les postes à combler.

Benoit Champagne, administrateur, propose sa candidature.

Josée Banville, administratrice, propose sa candidature.

Caroline Lacroix, présidente du conseil d'administration, déclare close la période de nomination.

Considérant l'absence d'opposition, Benoit Champagne et Josée Banville sont nommés membres du comité consultatif du transport scolaire.

CA-230926-3.1.5

Comité d'examen des plaintes (provisoire)

Le comité d'examen des plaintes est composé de quatre membres, dont trois administrateurs. Les trois postes sont à combler. Deux substituts peuvent aussi être nommés sur ce comité.

Caroline Lacroix, présidente du conseil d'administration, ouvre la période de mise en nomination pour les postes à combler.

Laurie-Anne Bédard, administratrice, propose sa candidature.

Benoit Champagne, administrateur, propose sa candidature.

Karine Morin, administratrice, propose sa candidature.

Joëlle Martineau, administratrice, propose sa candidature comme substitut.

Pierre Asselin, administrateur, propose sa candidature comme substitut.

Caroline Lacroix, présidente du conseil d'administration, déclare close la période de nomination.

Considérant l'absence d'opposition, Laurie-Anne Bédard, Benoit Champagne et Karine Morin sont nommés membres du comité d'examen des plaintes ; Joëlle Martineau et Pierre Asselin sont nommés membres substitués de ce même comité.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

RESSOURCES ÉDUCATIVES ET TRANSPORT SCOLAIRE

CA-230926-3.2

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Sommets – Autorisation de consultation

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Sommets doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Sommets doit procéder aux consultations des instances concernées sur le plan triennal de destination des immeubles 2024-2025 à 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT QUE le plan triennal soumis pour consultation reflète adéquatement la réalité du Centre de services scolaire des Sommets ainsi que les perspectives de développements ;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de renouvellement d'entente avec les municipalités concernées sont prévues dans le plan triennal.

Il est proposé par Marie-Josée Langlois, administratrice, et résolu :

D'AUTORISER la consultation, par les instances concernées, du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2025 à 2026-2027 (Règle 201).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-230926-3.3

Répartition des services éducatifs entre les établissements – année scolaire 2024-2025 – Autorisation de consultation

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Sommets doit déterminer la répartition des services éducatifs dispensés par chacun de ses établissements, conformément à l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Sommets doit procéder aux consultations des instances concernées sur la répartition des services éducatifs entre les établissements 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la répartition des services éducatifs entre les établissements 2024-2025 soumise pour consultation reflète adéquatement la réalité du Centre de services scolaire des Sommets ;

Il est proposé par Dominic Bourassa, administrateur, et résolu :

D'AUTORISER la consultation, par les instances concernées, de la répartition des services éducatifs dans les établissements 2024-2025 (règle 202) telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, en tenant compte des propositions des membres du conseil d'administration, lesquelles ont été notées par M. Serge Dion.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-230926-3.4

Règles et critères relatifs à l'inscription des jeunes dans les écoles du Centre de services scolaire des Sommets – Autorisation de consultation

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Sommets détermine ses propres critères d'inscription, conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT la nécessité, pour le Centre de services scolaire des Sommets, de modifier ses règles et critères d'inscription pour les années scolaires 2024-2025 et suivantes ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Sommets doit procéder aux consultations des instances concernées sur la modification de ses règles et critères d'inscription pour les années scolaires 2024-2025 et suivantes ;

Il est proposé par Joëlle Martineau, administratrice, et résolu :

D'AUTORISER la consultation, par les instances concernées, des Règles et critères relatifs à l'inscription des élèves dans les écoles du Centre de services scolaires des Sommets (CSSDS) pour l'année scolaire 2024-2025 et suivantes (Règle 203), tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, en tenant compte des propositions des membres du conseil d'administration, lesquelles ont été notées par M. Serge Dion.

RESSOURCES FINANCIÈRES

CA-230926-3.5

Régime d'emprunt à long terme – Adoption

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (R.L.R.Q., chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire des Sommets (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement et en établir les caractéristiques et limites ;

ATTENDU QUE, sous réserve de l'obtention des autorisations requises pour emprunter, ce régime d'emprunts permettra à l'Emprunteur de financer ses projets d'investissement, qu'ils soient ou non subventionnés par le gouvernement du Québec, incluant les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets ») ;

ATTENDU QUE le montant des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants prévus aux autorisations données de temps à autre, pour chacun des Projets, par le ministre de l'Éducation, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre 1-13.3) et à la *Loi sur l'administration financière* ;

ATTENDU QUE les Projets pour lesquels l'Emprunteur bénéficie d'une subvention du gouvernement du Québec sont financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;

ATTENDU QUE le financement temporaire des Projets de l'Emprunteur, sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (SOI), est initié par cette dernière et, à la demande de la SOI, périodiquement transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur ;

ATTENDU QU'il est opportun, à cet effet, d'autoriser ce régime d'emprunts et d'en approuver les caractéristiques et les limites ;

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

ATTENDU QUE, conformément au premier alinéa de l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière*, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 83 de cette loi, malgré le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul ;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire toute convention de marge de crédit conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;

Il est proposé par France Boucher, administratrice, et résolu :

QUE, sous réserve des autorisations requises du ministre de l'Éducation, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;

QUE, ce régime d'emprunts permette à l'Emprunteur de financer ses projets d'investissement, qu'ils soient ou non subventionnés par le gouvernement du Québec, incluant les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RESSOURCES MATÉRIELLES

CA-230926-3.6

Demande de démolition partielle dans le cadre du projet « Agrandissement de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption » - Adoption

CONSIDÉRANT l'analyse de l'utilisation des espaces existants et ajoutés ;

CONSIDÉRANT l'analyse de l'état physique de l'immeuble préexistant ;

CONSIDÉRANT l'analyse financière qui impliquait les scénarios :

1. Mise aux normes de l'existant ;
2. Démolition – reconstruction ;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation implique la démolition d'une partie de la salle qui était préalablement utilisée pour la pratique de l'éducation physique et que l'ajout d'espace consiste justement à se doter d'un gymnase double ;

CONSIDÉRANT la taille modeste de la cour d'école actuelle et que l'ajout d'un gymnase double sur le terrain viendra réduire davantage l'espace extérieur dont jouit l'école ;

Il est proposé par Marie-Josée Langlois, administratrice, et résolu :

QU'une demande de démolition partielle (espace décrit dans la documentation afférente) soit acheminée au ministre de l'Éducation ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-230926-3.7

Demandes d'ajout d'espaces – Plan québécois des infrastructures 2023-2033 – Adoption

Demande d'ajout d'espace – Ajout de classes – École secondaire de La Ruche

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034, le MEQ invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes ;

CONSIDÉRANT que le PQI 2024-2034 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale des jeunes (mesure 50511) ;

CONSIDÉRANT que l'école secondaire de La Ruche (La Ruche) accueille présentement plus de 1800 élèves ;

CONSIDÉRANT que la capacité d'accueil globale de l'immeuble du 1255 boulevard des Étudiants à Magog est dépassée ;

CONSIDÉRANT que les indicateurs statistiques du MEQ prévoient une hausse de la fréquentation scolaire dans cette école pour les quelques années à venir ;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

Qu'une demande d'ajout d'espace (mesure 50511) pour l'ajout de locaux classes soit déposée au ministère de l'Éducation dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034 ; et ce, tenant compte des propositions des membres du conseil d'administration.

Demande d'ajout d'espace – Gymnase – Notre-Dame-de-Bonsecours

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034, le MEQ invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes ;

CONSIDÉRANT que le PQI 2024-2034 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511) ;

CONSIDÉRANT que l'école primaire Notre-Dame-de-Bonsecours, qui accueille présentement 104 élèves, ne dispose pas de gymnase conforme ;

CONSIDÉRANT que les cours en éducation physique se donnent dans une salle polyvalente dans laquelle se trouvent plusieurs poutres et autres obstacles et que celle-ci fait également office de salle des dîneurs ;

CONSIDÉRANT les impacts positifs de l'activité physique sur la santé et la réussite éducative de nos élèves ;

Il est proposé par Josée Banville, administratrice, et résolu :

Qu'une demande d'ajout d'espace (mesure 50511) pour la construction d'un gymnase à l'école primaire Notre-Dame-de-Bonsecours soit déposée au MEQ et dans le cadre du PQI 2024-2034 ;

Demande d'ajout d'espace – Gymnase – École primaire Saint-Gabriel

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034, le MEQ invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes ;

CONSIDÉRANT que le PQI 2024-2034 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511) ;

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT que l'école primaire Saint-Gabriel de Windsor, qui accueille présentement 158 élèves, ne dispose pas de gymnase conforme ;

CONSIDÉRANT que les cours en éducation physique se donnent dans une salle polyvalente dans laquelle se trouvent plusieurs poutres et autres obstacles et que celle-ci fait également office de salle des dîneurs ;

CONSIDÉRANT les impacts positifs de l'activité physique sur la santé et la réussite éducative de nos élèves ;

Il est proposé par Marie-Josée Langlois, administratrice, et résolu :

Qu'une demande d'ajout d'espace (mesure 50511) pour la construction d'un gymnase à l'école primaire Saint-Gabriel à Windsor soit déposée au MEQ et dans le cadre du PQI 2024-2034 ;

Demande d'ajout d'espace – Gymnase – École primaire Saint-Barthélemy

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034, le MEQ invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes ;

CONSIDÉRANT que le PQI 2024-2034 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511) ;

CONSIDÉRANT que l'école primaire Saint-Barthélemy, qui accueille présentement 134 élèves, ne dispose pas de gymnase conforme ;

CONSIDÉRANT que les cours en éducation physique se donnent dans une salle polyvalente dont la configuration ne permet pas une pratique sportive optimale ;

CONSIDÉRANT les impacts positifs de l'activité physique sur la santé et la réussite éducative de nos élèves ;

Il est proposé par Joëlle Martineau, administratrice, et résolu :

Qu'une demande d'ajout d'espace (mesure 50511) pour la construction d'un gymnase à l'école primaire Saint-Barthélemy soit déposée au MEQ et dans le cadre du PQI 2024-2034 ;

Demande d'ajout d'espace – Gymnase – École primaire Masson

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034, le MEQ invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes ;

CONSIDÉRANT que le PQI 2024-2034 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511) ;

CONSIDÉRANT que l'école primaire Masson de Danville, qui accueille présentement 203 élèves, ne dispose pas de gymnase conforme ;

CONSIDÉRANT que les cours en éducation physique se donnent dans un local dont le plafond n'a pas la hauteur suffisante (local actuel hauteur = 8') pour permettre la pratique règlementaire de plusieurs sports ;

CONSIDÉRANT les impacts positifs de l'activité physique sur la santé et la réussite éducative de nos élèves ;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

Qu'une demande d'ajout d'espace (mesure 50511) pour la construction d'un gymnase à l'école primaire Masson de Danville soit déposée au MEQ et dans le cadre du PQI 2024-2034;

Demande d'ajout d'espace – Gymnase – École primaire Le Baluchon

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034, le MEQ invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes ;

CONSIDÉRANT que le PQI 2024-2034 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511) ;

CONSIDÉRANT que l'école primaire Le Baluchon, qui accueille présentement 76 élèves, ne dispose pas de gymnase conforme ;

CONSIDÉRANT que les cours en éducation physique se donnent dans une salle polyvalente dont la configuration ne permet pas une pratique sportive optimale ;

CONSIDÉRANT les impacts positifs de l'activité physique sur santé la et la réussite éducative de nos élèves ;

Il est proposé par France Boucher, administratrice, et résolu :

Qu'une demande d'ajout d'espace (mesure 50511) pour la construction d'un gymnase à l'école primaire Le Baluchon soit déposée au MEQ et dans le cadre du PQI 2024-2034;

Demande d'ajout d'espace – Gymnase – École primaire Notre-Dame-de-Lourdes

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034, le MEQ invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes ;

CONSIDÉRANT que le PQI 2024-2034 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511) ;

CONSIDÉRANT que l'école primaire Notre-Dame-de-Lourdes, qui accueille présentement 49 élèves, ne dispose pas de gymnase conforme ;

CONSIDÉRANT que les cours en éducation physique se donnent dans une salle polyvalente dont la configuration ne permet pas une pratique sportive optimale ;

CONSIDÉRANT les impacts positifs de l'activité physique sur la santé et la réussite éducative de nos élèves ;

Il est proposé par David Hinse, administrateur, et résolu :

Qu'une demande d'ajout d'espace (mesure 50511) pour la construction d'un gymnase à l'école primaire Notre-Dame-de-Lourdes soit déposée au MEQ et dans le cadre du PQI 2024-2034 ;

Demande d'ajout d'espace – Gymnase – École secondaire du Tournesol

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du PQI 2024-2034, le MEQ invite les centres de services scolaire à déposer leurs demandes ;

CONSIDÉRANT que le PQI 2024-2034 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale des jeunes (mes ure 50511) ;

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT que l'école secondaire du Tournesol de Windsor, qui accueille présentement 672 élèves, ne dispose que d'un seul gymnase et d'une seule palestre ;

CONSIDÉRANT que le manque d'espace pour la pratique sportive limite les activités pouvant être dispensées dans l'école autant en scolaire et parascolaire qu'en utilisation par la Ville de Windsor ;

CONSIDÉRANT que la prévision de la clientèle démontre une stabilité au cours des cinq prochaines années ;

CONSIDÉRANT que les citoyens de la Ville de Windsor et des environs bénéficieraient d'une accessibilité accrue aux infrastructures sportives et récréatives du CSSDS ;

CONSIDÉRANT les impacts positifs de l'activité physique sur la santé et la réussite éducative de nos élèves ;

Il est proposé par Benoit Champagne, administrateur, et résolu :

Qu'une demande d'ajout d'espace (mesure 50511) pour la construction d'un gymnase à l'école secondaire du Tournesol à Windsor soit déposée au MEQ dans le cadre du PQI 2024-2034 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. POINTS D'INFORMATION

CA-230926-4.1

Présentation publique du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027

La directrice générale, Lisa Rodrigue, présente le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027 du Centre de services scolaire des Sommets.

CA-230926-4.2

Plans des services 2023-2024

La directrice générale, Lisa Rodrigue, présente sommairement les plans des services du Centre de services scolaire des Sommets pour l'année scolaire 2023-2024.

5. AFFAIRES DIVERSES

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Caroline Lacroix, présidente du conseil d'administration, informe que les membres du comité des ressources humaines et du comité de gouvernance et d'éthique seront convoqués à une rencontre prochainement.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

7. RAPPORT DES COMITÉS

8. CLÔTURE

CA-230926-8.1

Parole aux membres du conseil d'administration

Julie Jutras, administratrice, félicite les membres du Comité d'engagement pour la réussite des élèves pour l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027.

Dominic Bourassa, administrateur, se questionne à savoir si le Centre de services scolaire des Sommets a sondé les entreprises pour obtenir les prévisions des élèves en francisation.

Joëlle Martineau, administratrice, demande que les anciens membres aient de nouveau accès à la formation de l'ÉNAP.

Dominic Bourassa, administrateur, remet sa lettre de démission à la secrétaire générale, laquelle est déposée en pièce jointe des présentes.

CA-230926-8.2

Levée de l'assemblée à 21 h 05

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La présidente

La secrétaire générale